

**SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024****Date de la convocation :**  
6 Septembre 2024**EFFECTIF LÉGAL : 15****EFFECTIF EN EXERCICE : 14****EFFECTIF VOTANT : 11**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 septembre 2024 à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

**Étaient présents :** Christophe BOUTHORS ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Roselyne HODIN ; Mickaël LANCEL ; Jose-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

**Étaient absents :** Damien BARDOUX ; Raphaël CANTA ; Vincent WIART

**Quorum :** oui

**Secrétaire de séance :** Céline MARELLI

**Objet de la délibération : Approbation de l'admission en non-valeur**  
**Numéro de la délibération : 2024-41**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur d'un titre émis en 2020 qui s'avère irrécouvrable pour un montant total de 31€

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur Maire à émettre un mandat au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" d'un montant de 31€

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

